

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 23 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 14 avril 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 08/04/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN.

MM. LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL.

ABSENTS EXCUSES :

MM. DAVIAUX, CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, Mmes DIABY, GOMES DA COSTA,

POUVOIRS : De M. MOUHICA à M. CALANDRAUD

De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI

De Mme GOMES DA COSTA à Mme BADALIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre CALANDRAUD

Délibération : 2025-04-01

GRH : Créations et suppressions de postes

Rapporteur : Patricia LAINÉ

- 1- Pour faire suite à une mutation fin 2024 (poste ATP 1ère classe déjà supprimé des effectifs au service technique), il est proposé de :
 - créer un poste d'adjoint technique à temps complet au service technique – pôle bâtiments à compter du 01/05/2025
 - supprimer un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet détenu par le même agent depuis 6 mois.
- 2- Pour faire suite à une démission sur le poste de responsable de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux en CDD, il convient de :
 - supprimer un poste de technicien non permanent à temps complet
 - créer un poste de technicien permanent à temps complet

AR Prefecture

016-211601380-20250414-DCM20250414_01-DE
Reçu le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

DE VALIDER les créations / suppressions de postes proposées.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 14 avril 2025

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **15 AVR. 2025**

Réception du: **15 AVR. 2025**

Mise en ligne le: **16 AVR. 2025**



Voies de recours: En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.